



**Direction Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt BOURGOGNE**

Service Régional de l'Alimentation

**PRO-3D
24 place d'Armes
71290 CUISERY**

N/Réf. : JCR/BB
Dossier suivi par : Béatrice BONOUVRIER
Qualité : ...
Poste téléphonique : 03.80.26.35.46
E-mail : beatrice.beck@agriculture.gouv.fr

Beaune, le mercredi 21 janvier 2009

AGREMENT
**POUR LA DISTRIBUTION ET POUR L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE
DE PRODUITS ANTIPARASITAIRES À USAGE AGRICOLE ET DE PRODUITS ASSIMILÉS**

Références :

- Vu les articles L. 254-2, L.254-3, R254-1, R.254-2 et R.254-3 du code rural relatifs à la mise sur le marché, l'application et la distribution des produits antiparasitaires à usage agricole;
- Décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région BOURGOGNE au DRAF de BOURGOGNE en date du 08/09/2008 ;

L'organisme PRO-3D
domicilié à

*24 place d'Armes
71290 CUISERY*

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : BO10672**

pour effectuer ses activités - de distribution **NON**
- d'application **OUI**

de produits antiparasitaires à usage agricole et de produits assimilés.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

PRO-3D	71290	CUISERY
--------	-------	---------

Fait à Beaune, le mercredi 21 janvier 2009

Pour le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt BOURGOGNE,
et par délégation
Le Chef du Pôle Mutualisation du SRAI,

Jean-Claude RICHARD